

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 27
- votant par procuration 2
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 25 février 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACEM, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Johan GONZALEZ
Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Mme Emmanuelle PATIN
Mme Evelyne BAILLEUL

Absent :
//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Fabrice LEPAREUX a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.20/02.22

Objet : Budget Restauration
Tarifs municipaux 2022
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile

Délibération n°: D.20/02.22

**Objet : Budget Restauration
Tarifs municipaux 2022
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile**

Monsieur BELGHACHEM indique que chaque année, les tarifs pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile font l'objet d'une revalorisation au vu d'un arrêté ministériel.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.94/12.21 du 9 décembre 2021 fixant les tarifs municipaux 2022, à l'exception de ceux des repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile (annexe 7) qui sont fixés au regard d'un pourcentage d'augmentation défini par arrêté ministériel publié dans le Journal Officiel de la République Française,

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2021, publié au Journal Officiel du 21 décembre 2021, qui précisent que "*les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 3,05 % en 2022 par rapport à l'année précédente*",

Il est proposé au Conseil Municipal :

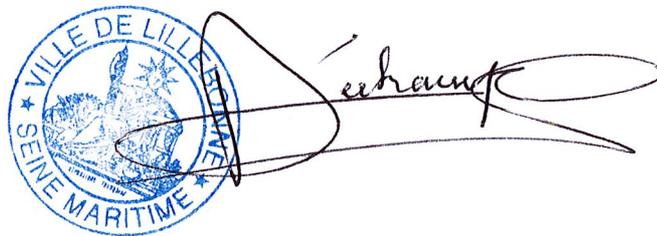
- de fixer les tarifs municipaux 2022 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile comme indiqué dans le tableau ci-après ; ces tarifs augmentant de 2 %, comme le permet l'arrêté ministériel du 18 décembre 2021 précité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

The image shows a circular blue official stamp of the Municipality of Lillebonne, Seine-Maritime. The stamp contains the text "VILLE DE LILLEBONNE" at the top and "SEINE-MARITIME" at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.

TARIFS 2022**REPAS SERVIS DANS LA SALLE DE RESTAURATION, RUE DU LIN
ET PORTAGE A DOMICILE***assujettissement à la TVA à 10%*

Libellé	Tarifs TTC 2021 (€)	Tarifs HT 2021 (€)	Tarifs TTC 2022 applicables (€)	Tarifs HT 2022 votés (€)
Repas en salle				
personnes âgées et personnes en situation de handicaps	6,90	6,27	7,05	6,41
personnel communal	4,45	4,05	4,55	4,14
personnel de service de la salle de restauration	2,15	1,95	2,20	2,00
personnes extérieures	9,00	8,18	9,20	8,36
Portage				
portage à domicile	7,20	6,55	7,35	6,68